

Informez-vous, faites respecter vos droits !

EPA ET PROMOTION, COMMENT ÇA MARCHE ?

Rappel de la règle :

ACCORD DU 27.11.2017 RELATIF A LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS

§4a : Principes pour un déroulement de carrière minimum pour un agent dans l'amplitude de son emploi

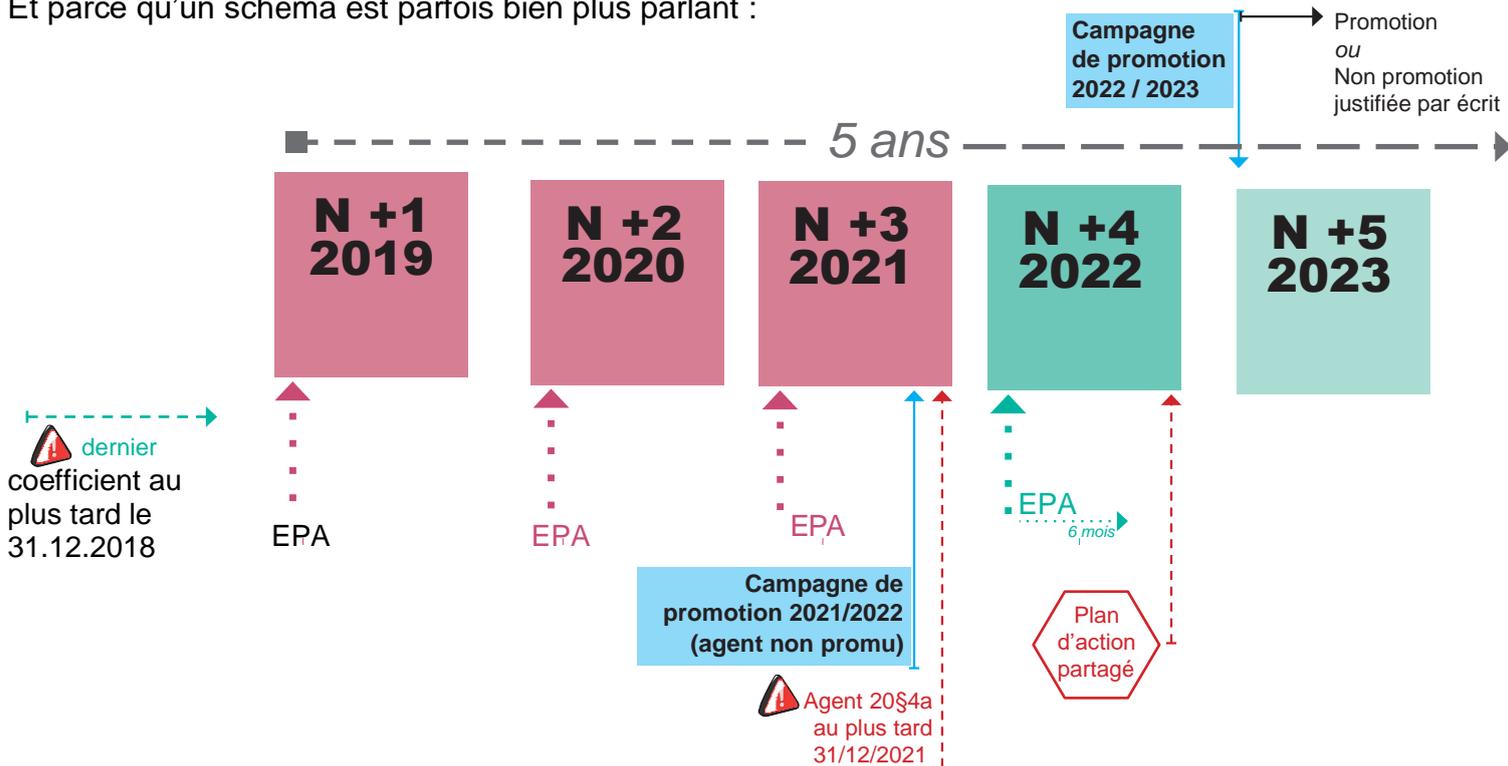
Tout agent n'ayant pas eu de changement de niveau ou d'échelon depuis trois ans, et n'ayant pas atteint le dernier échelon du dernier niveau de son emploi, fait l'objet d'un examen systématique, par son supérieur hiérarchique dans le cadre du processus de promotion annuelle suivant, en vue de l'attribution d'un changement de niveau ou d'échelon.

En cas de non attribution d'une promotion à l'issue de cet examen, dès l'EPA suivant (dont la période de réalisation est fixée au 1er quadrimestre de l'année civile), il est proposé à l'agent d'élaborer un plan d'actions partagé. Ce plan d'actions, d'une durée de 6 mois maximum, est formalisé dans le compte rendu de l'EPA, il fait état des attendus professionnels, des moyens mis à sa disposition (immersion, bilan de carrières, inscription prioritaire en formation, mobilité professionnelle,...) et des délais de réalisation, ainsi que des éventuels points d'étape. La situation de l'agent est réexaminée, au regard du bilan de ce plan d'actions partagé, lors de la campagne de promotion qui suit en vue de l'attribution d'une promotion.

En cas de non attribution de la promotion, celle-ci est systématiquement justifiée par écrit dans un délai de deux mois et par des éléments objectifs relatifs à la non atteinte, par l'agent, des attendus définis au plan d'actions partagé.

En l'absence d'EPA, cet examen de la situation professionnelle de l'agent est réalisé dans les conditions prévues par l'article L.6315-1 alinéa II du code du travail.

Et parce qu'un schéma est parfois bien plus parlant :



Vous envisagez un recours cette année ?



➤ **Rapprochez-vous de nos sections départementales.** Vos collègues du SNU correspondants recours pourront vous accompagner dans l'ensemble du processus. (du montage du dossier à son passage en CPNC). Contactez les : Catherine ALBOUT, Sabrina SALHI, Fabienne DELMAS, Valérie LAGARDE, Amélie HENROT, Manuelle CASTELLARO, Sylvain PLACHOT, Françoise LAVIALLE

Des rendez-vous olympiques gagnants....toute l'année ☺



syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr



<https://snu-ara.fr>



<facebook.com/Snu-Ara>



<twitter.com/SnuPoleEmploi>